

Horaires d'hiver (du 1^{er} novembre au 31 mars)

DECHETTERIES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Châtillon-sur-Marne	13h30 à 16h30	13h30 à 16h30	13h30 à 16h30	fermé	13h30 à 17h00	9h00 à 12h00 13h30 à 17h00
Mareuil-le-Port	9h00 à 12h00	9h00 à 12h00	9h00 à 12h00	13h30 à 16h30	9h00 à 12h00	9h00 à 12h00 13h30 à 17h00
Damery-Venteuil	13h30 à 16h30	fermé	13h30 à 16h30	9h00 à 12h00	13h30 à 17h00	9h00 à 12h00 13h30 à 17h00
Trélou-sur-Marne	13h30 à 16h30	13h30 à 16h30	13h30 à 16h30	9h00 à 12h00	13h30 à 17h00	9h00 à 12h00 13h30 à 17h00
Fèbrebranges	9h00 à 12h00	13h30 à 16h30	fermé	fermé	13h30 à 17h00	9h00 à 12h00
Montmort-Lucy	fermé	fermé	13h30 à 16h30	13h30 à 16h30	9h00 à 12h00	13h30 à 17h00

Les déchetteries sont fermées les jours fériés

Horaires d'été (du 1^{er} avril au 31 octobre)

DECHETTERIES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Châtillon-sur-Marne	13h30 à 17h00	13h30 à 17h00	13h30 à 17h00	fermé	13h30 à 17h30	9h00 à 12h00 13h30 à 17h30
Mareuil-le-Port	9h00 à 12h00	9h00 à 12h00	9h00 à 12h00	13h30 à 18h00	9h00 à 12h00	9h00 à 12h00 13h30 à 18h00
Damery-Venteuil	13h30 à 18h00	13h30 à 18h00	13h30 à 18h00	9h00 à 12h00	13h30 à 18h00	9h00 à 12h00 13h30 à 18h00
Trélou-sur-Marne	13h30 à 18h00	13h30 à 18h00	13h30 à 18h00	9h00 à 12h00	13h30 à 18h00	9h00 à 12h00 13h30 à 18h00
Fèbrebranges	9h00 à 12h00	13h30 à 17h00	fermé	fermé	13h30 à 17h30	9h00 à 12h00
Montmort-Lucy	fermé	fermé	13h30 à 17h00	13h30 à 17h00	9h00 à 12h00	13h30 à 17h30

Les déchetteries sont fermées les jours fériés

NOUVEL ACCÈS AUX DÉCHETTERIES

La Communauté de Communes des Paysages de la Champagne remplace les cartes d'accès aux déchetteries. Les nouvelles cartes seront équipées d'une puce électronique, permettant de réguler les entrées, sécuriser les sites et permettront l'accès des déchetteries aux seuls usagers du territoire.



RAPPEL :

Pour accéder aux déchetteries, vous devez impérativement être en possession de la carte d'accès à chaque passage.

Sans présentation de la carte, l'accès vous sera refusé.

FORMULAIRE DE DEMANDE DE CARTE

Particuliers : Propriétaire Locataire

Nom et Prénom : _____

Adresse : _____

N° de voirie : _____ N° d'appartement : _____

Code postal : _____

Commune : _____

Tél : _____

Courriel : _____

Joindre à ce formulaire un justificatif de domicile (obligatoire)

Professionnels Collectivités Associations

Raison sociale : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Commune : _____

Tél : _____

Courriel : _____

Numéro SIRET : _____

Joindre à ce formulaire un extrait KBIS (obligatoire)

Signature

Date _____

A partir de quand ?

Cette nouvelle carte remplacera à terme votre carte d'accès actuelle. La mise en place se fera de façon progressive à compter du 1^{er} octobre 2024.

Comment fonctionne la nouvelle carte ?

Il suffira de présenter votre carte au gardien de la déchetterie pour la scanner.

Comment récupérer la nouvelle carte ?

La nouvelle carte (une seule par foyer) est gratuite et obligatoire. Pour l'obtenir, nous vous remercions de retourner ce formulaire dûment complété :

- au secrétariat de mairie de votre commune
- ou par mail à environnement@ccpc51.fr

Pour rappel, la carte est personnelle et ne doit en aucun cas être prêtée, échangée ou donnée.

Votre nouvelle carte d'accès sera à retirer en mairie
(A l'exception de la commune de Dormans, les cartes seront à retirer à la CCPC).

Le délai de traitement est de 4 semaines suivant la date de réception de la demande.

→ Horaires des déchetteries au dos